

La prise en compte des spécificités des organismes de recherche dans le processus d'évaluation des établissements de l'ESR

Laurent Daudeville

Conseiller scientifique au Hcéres
Professeur à l'université Grenoble Alpes



Sommaire

- **Évaluation institutionnelle du Hcéres - Etablissements concernés et objectifs**
- **Les principes communs aux évaluations des établissements de l'ESR**
- **Les évolutions méthodologiques spécifiques aux organismes de recherche**
- **Conclusion**

Établissements concernés :

Tous les établissements (publics et privés) dotés d'une personnalité morale et contractualisés avec l'Etat (MESRI et autres ministères) :

- 25 coordinations territoriales, 250 établissements (universités, écoles), 20 organismes de recherche**

Evolutions :

- les fusions en cours, les coordinations territoriales**
- Art 52 loi 10/08/2018 : « De nouveaux modes d'intégration, sous la forme d'un EPSCP regroupant plusieurs établissements ESR qui peuvent conserver ou non leur personnalité morale »**

Destinataires de l'évaluation :

Institution, tutelles, usagers, partenaires (rapports publics)

- **Pas de décisions ni labels opérés par le Hcéres**
- **Proximité avec le processus de contractualisation de l'Etat mais un élément parmi d'autres**

Objectifs de l'évaluation :

Aider l'établissement autonome à maîtriser le développement de ses activités

- **Analyse de la trajectoire (positionnement, objectifs)**
- **Analyse du pilotage des activités**
- **Analyse de la politique qualité (amélioration continue)**

Produit de l'évaluation : un rapport

- **Identifiant des forces et faiblesses**
- **Formulant des recommandations**
- **Identifiant des enjeux**
- **Identifiant des risques et opportunités**
- **Pas d'indicateurs de performance**
- **Pas de notation ni classement**

*Une dimension
essentiellement
qualitative*

*Pas de quantification
de la performance*

3 référentiels pour les évaluations

- des établissements d'ESR (universités, écoles)
- des coordinations territoriales
- des organismes de recherche (depuis 2017, 7 champs, 11 références)

Une même organisation des deux premiers domaines autour de cinq dimensions clés

Une terminologie et un style d'écriture des références et critères analogues

- D1: Positionnement et stratégie institutionnels
- D2 : Organisation interne, gouvernance et pilotage
- Un 3^{ème} domaine générique pour les organismes permettant de s'adapter aux différentes activités des organismes et à leurs spécificités

Le référentiel des organismes de recherche

Lien vers le référentiel des organismes de recherche (vague E)

Les 5 dimensions clés

1. Le positionnement institutionnel :

- constaté au début de la période de référence et pour chacune des missions ; visé par l'organisme qui traduit son ambition pour le terme de la période de référence.

2. La stratégie institutionnelle :

- objectifs et mobilisation de moyens pour y parvenir.

3. L'organisation

- choix structurels d'organisation interne pour assurer les missions et mettre en œuvre la stratégie.

4. La gouvernance

- circuits de décision au service de la stratégie (aspects politique et administratif).

5. Le pilotage

- méthodes et outils de management pour la mise en œuvre de la stratégie

Trois référentiels articulés

Le référentiel établissements et le référentiel organismes font référence à la politique de site

- « Les objectifs de positionnement de l'établissement tiennent compte de ceux de la coordination territoriale dont il est partie prenante ; il contribue également à la définition du positionnement de la coordination territoriale » (Ref Etbs)
- « Les actions de l'organisme localisées dans les territoires sont articulées avec celles des autres acteurs présents notamment dans le cadre des coordinations territoriales. »

Une référence commune à la démarche qualité

- « l'établissement déploie une politique globale de la qualité, prenant en charge le suivi de l'ensemble des activités et des résultats, ainsi que la mise en œuvre des actions correctrices »

Issues d'un retour d'expérience (jusque 2016)

La chronologie (V = date de visite)

- Prise en compte de la possibilité d'une évaluation par une instance autre que le Hcéres (V - 20 mois)
- Un accompagnement accru de l'OR par le Hcéres jusqu'à la production du RAE (V - 18 mois à V - 6 mois)
- Au moins 3 rencontres avec l'OR, dont dernière (V - 8 mois) avec le président du comité pour le recueil des attentes de l'OR

Le comité d'experts

- Désignation du président en concertation avec l'OR
- Consultation de l'OR sur profils et noms des experts, choix des experts en concertation avec le président du comité

Un pôle dédié Des documents méthodologiques

- Référentiel spécifique OR en français et en anglais
- Un « Livret de l'expert » spécifique OR
- Un document « Repères pour l'autoévaluation » commun

Un comité d'experts mieux accompagné

- Préparation amont renforcée avec le président du comité
- Deux réunions de préparation pour les experts (V – 3 mois et V – 3 semaines)

Une méthodologie adaptée à chaque organisme (ex Ined)

- Evaluation conjointe avec le département de la recherche

Une caractérisation de la production scientifique par l'OST

- Bâtie avec l'établissement (repérage)
- Fournie aux experts
- Fournie à l'établissement

Conclusion

Une méthodologie d'évaluation permettant de s'adapter davantage aux spécificités des organismes de recherche

Des principes communs (aux organismes, aux établissements ESR) permettant de garantir le critère d'égalité de traitement